

## CHSCT-M du 18 février 2020

### *Une période transitoire, pleine d'incertitudes*

Ce CHSCT-M présidé par Mme Orange Louboutin, s'est tenu dans un contexte particulier de mobilisation contre le projet de réforme des retraites du gouvernement.

**FO Finances** a rappelé dans sa déclaration liminaire (lettre du CHSCT 01-2020), son opposition au système universel de retraite par points que veut mettre en place le gouvernement. Ce début d'instance s'est déroulé dans un climat tendu puisque la CFDT a cru judiciaire de dénoncer la politique de la « chaise vide » de ses homologues syndicaux. A **FO** nous n'avons aucune leçon à recevoir de ceux qui collaborent au recul des acquis sociaux tels que les régimes de retraite.

**FO Finances** détermine en toute indépendance, sa présence aux instances. Nous sommes toujours prêts à négocier mais encore faut-il être entendu et que le but soit bien d'améliorer la situation des personnels.

**FO Finances** a réitéré son attachement à la politique ministérielle santé au travail et à l'ensemble de ses réseaux d'acteurs de prévention ainsi qu'aux acquis de Bercy en la matière.

En réponse, la présidente affirme vouloir conserver une politique ministérielle ambitieuse et forte pour la prévention des risques psycho-sociaux, avec un réseau d'acteurs importants et un budget conséquent. Elle a précisé que la note d'orientation 2020 appelle une attention particulière sur la prise en compte des conditions de travail dans les projets de restructuration. Tous les acteurs doivent être mobilisés dans le cadre du nouveau réseau de proximité NRP.

#### Suite aux suicides : refuser les enquêtes bâclées.

Un texte de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-Solidaires du CHSCT de Normandie (76) a ensuite été lu se faisant porte-parole de la souffrance des agents et plus particulièrement suite aux nombreux suicides intervenus depuis 2017 à la DDFIP et à la Douane. Ce texte met également l'accent sur de nombreux dysfonctionnements liés à l'application du guide « enquête du CHSCT sur les conditions de travail en cas de gestes suicidaires » : préconisations non prises en compte, refus de l'Administration de reconnaître que les réformes génèrent mal-être et actes dramatiques, absence de soutien hiérarchique et trop souvent déni exprimé par les directions de tout lien avec le travail avant même le début des enquêtes. Cette position a même été exprimée dans la presse et a soulevé l'indignation de toutes les organisations syndicales du 76 !!

En réponse la Secrétaire Générale adjointe a déploré les événements dramatiques, qui se sont produits sur le lieu de travail et a simplement renvoyé à un groupe de travail qui étudiera la gestion des événements graves, la mise en œuvre et la mise à jour du guide ministériel « enquête du CHSCT sur les conditions de travail suite à actes suicidaires ».

**FO Finances** a dénoncé les dysfonctionnements notamment dans la diffusion d'informations sans fondement et niant tout lien avec l'environnement professionnel. **FO Finances** souhaite que le travail local soit fait sérieusement, en toute transparence et que soit appliqué le guide mis au point en CHSCT-M. Il est important que les collègues des agents qui se

sont suicidés soient entendus pour éviter qu'ils ne se sentent coupables et qu'ils puissent bénéficier d'un suivi psychologique.

**Pour FO Finances ce dossier mérite un acte fort de notre Ministère quant à sa responsabilité, comme nous l'avons exprimé dans notre déclaration liminaire, un simple groupe de travail est loin d'être satisfaisant sur un tel sujet ! D'autant que le droit d'alerte exprimé sur ce sujet au CHSCT-M du 24 octobre par les Fédérations Solidaires, CGT et FO, est resté sans réponse !**

### Note d'orientation ministérielle 2020 : la fin des CHSCT programmée !!

Cette note d'orientation 2020, destinée à tous les présidents des CHSCT, prend en compte certaines priorités gouvernementales : la prévention des violences sexistes et sexuelles ; la prévention des risques routiers et la formation des agents aux gestes de premiers secours.

En annexe figureront la répartition du budget 2020 par CHSCT ainsi qu'une fiche concernant les mesures transitoires (en application des dispositions du décret N°2019-1441 du 23 décembre 2019) concernant la consultation des CT et des CHSCT en cas de projets importants et « non importants » (réorganisations de service).

En effet, en application de l'article 94 de la loi Transformation de la Fonction Publique, le décret du 23 décembre 2019 en cas de restructurations de service établit la seule compétence du futur Comité Social d'Administration (CSA) et donc dans la période transitoire, du Comité Technique. Le Secrétariat Général a rédigé cette fiche en concertation avec la DGAFP afin de clarifier la situation.

Dans l'attente d'éléments complémentaires apportée par une circulaire de la DGAFP qui doit paraître à l'été, elle est censée, nous dit-on, apporter des précisions claires aux présidents des CHSCT.

Mais le moins que l'on puisse dire est que cet objectif louable est loin d'être atteint !! **FO Finances** et les autres Fédérations ont dénoncé le manque de clarté de cette fiche. Pour **FO Finances**, ces mesures transitoires provoquent déjà des remous sur le terrain car les directions affirment que les CHSCT ne seront plus saisis en cas de restructuration.

**FO Finances** partage l'objectif de donner de la clarté sur un sujet aussi sensible, mais sans définition précise et dans le contexte actuel, cette fiche va malheureusement à l'encontre de son objectif. Son absence de clarté ne peut que susciter

moult interprétations et conflits sur le terrain dans un contexte déjà très anxiogène ! De plus elle ne peut que mettre nos Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) et Médecin de Prévention en difficulté lorsqu'il leur sera demandé un éclaircissement qu'ils ne seront pas en mesure de donner !

La Secrétaire Générale adjointe a rappelé que lorsque le CT est exclusivement compétent, cela n'écarte pas pour autant les interventions des acteurs de prévention. Il a été précisé que cette fiche serait amendée dès la parution de la circulaire DGAFP ainsi que sur la partie 2, trop floue, qui concerne le rôle des CHSCT, des exemples concrets vont être rajoutés pour illustrer les différents types de situation.

Sur la note d'orientation elle-même, **FO Finances** a déploré que dès son introduction intitulée « le contexte général » il soit fait explicitement référence au décret du 23 décembre 2019, gommant ainsi l'importance et le rôle des CHSCT en cas de restructurations.

Les Fédérations ont demandé que cette note d'orientation soit soumise au vote. **FO Finances** a voté contre car : opposée au gel budgétaire de 6%, à la fiche de mesures transitoires et compte tenu de l'absence d'engagements forts concernant la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS). A noter que l'ensemble des Fédérations a voté contre cette note d'orientation, ce qui est exceptionnel !

### Retour d'expérience suite à l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen.

De façon unanime, les Fédérations ont dénoncé les dysfonctionnements constatés durant cet incident. L'alerte relève du Préfet mais les Directions des MEF n'ont pas fait preuve ni de réactivité, ni de cohérence.

Le périmètre de sécurité était incompréhensible pour les agents, certains ont été autorisés à repartir, d'autres non. La situation le lendemain était encore plus confuse.

Il n'y a pas eu d'exercices SEVESO depuis 10 ans sur Rouen alors que des incidents se sont déjà produits. Au final aucune administration n'était prête. **FO Finances** souligne le travail et le professionnalisme des ingénieurs et techniciens de l'industrie et des mines face à cet incendie.

Pour **FO Finances** il est important d'en tirer des leçons et a demandé que les MEF réalisent un document, style fiche de procédures, concernant les événements graves survenant sur les sites

SEVESO de Bercy, précisant les mesures à prendre, un plan de communication destiné aux agents, le suivi médical à mettre en place.... afin que toutes nos directions aient la même attitude et protègent leurs agents.

Par ailleurs il faut progresser sur l'anticipation de ce type d'évènement. Une cartographie des sites à risque du Ministère pourrait être envisagée.

M Cantin, directeur des ressources humaines, qui a présidé le CHSCT-M l'après-midi, souhaite engager un retour d'expérience utile pour avoir des réponses pragmatiques et coordonnées pour l'ensemble des Directions, afin d'établir un support efficace, dans le cadre des groupes de travail du 1er semestre 2020. Pour les agents de Rouen, une attestation de présence (et pas d'exposition) est envisageable après expertise avec les médecins et en lien avec le département.

### Point d'information : amiante

En partenariat avec les bailleurs, la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a lancé une expérimentation sur 2 sites locatifs afin de mettre en œuvre le « kit de l'Etat locataire » maintes fois réclamé par **FO Finances** et enfin réalisé !

**FO Finances** exige surtout qu'aucune Direction ne loue ou n'achète des biens immobiliers contenant des MCA (Matériaux Contenant de l'Amiante) dégradés ou pas.

La Direction Générale de la Santé a sorti une étude précise sur l'utilisation des mono-brosses contenant des préconisations en cas de présence d'amiante. Cette étude, un peu technique, accessible sur le site de l'INRS, est en cours d'expertise.

La formation actuellement en cours, des cadres décideurs immobiliers comprend 21 formations, dont 6 ont déjà été effectuées avec d'excellents retours.

Politique de communication : des documents complémentaires ont été intégrés dans le dossier « amiante » qui figure dans « Alizé » ainsi que 3 nouvelles vidéos pédagogiques.

Le 28 avril prochain un groupe de travail traitera des sujets archives et amiante.

Le COPIL Tripode s'est déroulé à Nantes le 31 janvier, la 4ème étude épidémiologique fait l'objet d'un marché, les offres présentées ont donné lieu à des demandes d'éclaircissements lors d'une réunion spécifique.

## Convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail : ANACT

Les objectifs du partenariat avec l'ANACT est de disposer d'un appui pour mettre en œuvre des mesures qui n'ont pas encore pu être réalisées dans le plan ministériel Santé Sécurité au Travail qui a pris fin en 2019, d'aller plus loin afin de proposer des outils innovants aux Directions, de faire émerger des pratiques nouvelles pour progresser.

Cette convention complètera les grandes orientations de la politique ministérielle pour les trois ans à venir dans la continuité du plan ministériel Santé, Sécurité et conditions de travail en mettant l'accent sur une politique de prévention primaire des risques professionnels.

L'objectif de cette méthode, fondée sur des travaux concrets, dans les services de diverses Directions, avec l'ensemble des acteurs (agents, cadres, directions, acteurs de prévention, membres de CHSCT), est d'élaborer des outils transférables sur des thématiques d'organisation du travail, qui concernent l'ensemble des directions des MEF. Elle travaillera avec des agents et des représentants du personnel.

Les thématiques identifiées pour engager les travaux de terrain (avec un appui local par les ARACT) sont les suivantes :

- Les nouveaux modes de travail, télétravail, nomadisme, organisation du travail, travail en mode projet : enquêteurs INSEE de la DR Normandie, une DDFiP/DRFiP, Douane, DGCCRF (centre d'appel).
- Formation et accompagnement des encadrants à la conduite du changement et de projet : DRFiP 13, DR INSEE PACA et une DR Douane.
- Déploiement d'espaces de discussion : SG-Administration Centrale, une DDFiP/DRFiP (déploiement d'ECHO).
- Conduite de projet intégrant les conditions de travail dès l'amont : une DDFiP/DRFiP (dans le cadre des premiers projets NRP) et une DR Douane.
- Prévention des RPS à partir des outils à disposition des agents (Observatoire Interne, DUERP, TBVS, rapports) : DDFiP du Gers, Tarn, Lot.

- Anticipation des modalités de portage de la politique ministérielle en santé et sécurité au travail dans le cadre des nouvelles instances de dialogue social : CHSCT départementaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Fédération vous demande de lui envoyer toutes les informations locales concernant cette convention et sa mise en œuvre. Le premier comité de pilotage devrait se réunir le 19 mars 2020.

**FO Finances** sera particulièrement attentive à cette démarche triennale et souhaite qu'elle apporte un réel « plus » aux agents.

### Le budget 2020 :

Le budget santé et sécurité au travail ministériel est, pour 2020, de 16 750 000 € (comme en 2019) se décomposant en :

- budget des CHSCT : 15 600 000 € (comme pour 2019) ;
- prévention médicale (matériel médical, examens complémentaires...) : 1 150 000 € (comme pour 2019).

La dotation forfaitaire du CHSCT ministériel (CHSCT-M) s'élève 655 750 €.

Le CHSCT de centrale (CHSCT-AC) quant à lui, qui bénéficie également d'une dotation forfaitaire, se voit attribuer 450 000 €.

Quant à l'instance informelle créée auprès du CHSCT-M pour gérer les agents en poste dans les DIRECCTE et les DDCSPP, il est proposé de lui allouer 10 000 € en 2020. Cette proposition fait suite au constat de la sous-consommation récurrente des crédits de cette instance. En effet, seuls 26 % de ces crédits ont été utilisés en 2019 (7 908 € sur une enveloppe de 30 000 €).

Il est proposé pour 2020 de maintenir la dotation par agent de l'ensemble des CHSCT de proximité et spéciaux au niveau de celle de 2019, soit 117,50 €.

Pour 2020, les crédits des CHSCT de proximité et spéciaux seront mis à disposition à hauteur de 94 % avec une réserve de précaution fixée à 6%.

Pour **FO Finances**, cette réserve est inacceptable.

Le projet de répartition des crédits du CHSCT-M s'établit comme suit :

- Etudes ergonomiques : 50 000 €
- lancement de la 4ème étude épidémiologique « Tripode NANTES » : un renouvellement du marché en 2020 pour une durée de 4 ans. Le coût de ce nouveau marché est estimé à 180 000 €.

- Suivi professionnel et post-professionnel des agents du « Tripode » Nantes : il s'agit d'une prestation d'imagerie médicale. Pour 2020, il est proposé de réserver une enveloppe de 8 000 €.

- Formation relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : les MEF vont déployer, dès 2020, des formations à la prévention des violences sexistes et sexuelles, pour l'ensemble des membres de CHSCT et des acteurs de prévention ministériels pour un coût de 114 750 €.

- Convention MEF/ANACT : la signature de cette convention devrait intervenir rapidement, le coût est estimé à 300 000 € sur 4 ans (2020/2023).

**FO Finances** déplore que ce budget soit amputé d'une réserve de 6% et s'inquiète des menaces planant sur la pérennité de ce budget après publication de la Loi «Transformation de la Fonction Publique».

### Etude ergonomique sur les Équipements de Protection Individuelle (EPI) des agents des douanes de la surveillance terrestre:

Cette étude ergonomique a été finalisée fin 2019. des chantiers doivent être ouverts au sein de la DGDDI pour décider de la mise en œuvre de ses préconisations. L'intérêt de la démarche était d'avoir un suivi des ergonomes sur les phases suivantes en lien avec la DGDDI.

S'appuyant sur les principaux constats de l'étude, les mesures suivantes vont être mises en place :

- expérimentation de modèles de gilets porte-plaques en début d'année 2020, avec un retour attendu en fin de 1er semestre ;
- aménagement progressif des véhicules afin de permettre le transport sécurisé des fusils HK, tout en maintenant la capacité des agents à y accéder à tout moment ;
- expérimentation de modèles de ceinturon plus adaptés et moins rigides, en Cordura ;
- reconfiguration des gilets portes accessoires haute visibilité, pour les adapter à l'évolution des équipements et permettre le déport de certains matériels actuellement portés au ceinturon ;
- ajout d'un couteau sur le carnet à points des agents de la surveillance, sélection dans le cadre d'un atelier utilisateurs (déploiement prévu en 2020) ;

- expérimentation de housses de gilets pare-balles dotées de systèmes de fixation des accessoires de type « Molle »

Conformément aux préconisations des ergonomes pour clarifier les conditions d'utilisation de certains matériels, une instruction a été diffusée dans les services posant le principe de port apparent du gilet pare-balles et une réflexion a été engagée concernant la doctrine d'emploi de l'étui de cuisse et les gilets pare-balles féminins.

**FO Finances** a souligné la qualité du travail de nos ergonomes. Cette étude est assez complète mais il faut surtout que des décisions concrètes suivent. Dans certains environnements, l'uniformité des équipements ne correspond pas aux besoins des agents.

La DGDDI a prévu un groupe de travail le 4 mars prochain qui abordera les aspects RH, l'achat des équipements, le carnet à points et la doctrine d'emploi. Il est important que cette direction s'empare des recommandations de l'étude ergonomique non seulement sur le choix des EPI mais aussi sur l'organisation de travail.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement de l'accord signé le 17 mai 2019 par l'ensemble des syndicats douaniers après un long conflit.

**FO Finances** veillera avec ses syndicats nationaux, à la mise en œuvre des préconisations de cette étude afin que les douaniers puissent bénéficier d'un équipement ergonomique adapté à leurs missions.

**Face à la suppression des CHSCT inscrite dans la Loi «Transformation de la Fonction Publique», le flou est total sur la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets importants et plus généralement sur toutes les questions liées à la santé et la sécurité au travail.**

**Ces dispositions constituent un immense recul, quand à l'impact des réorganisations sur les conditions de travail et la santé physique et mentales des personnels.**

**Pour FO Finances, les CHSCT ont démontré toute leur pertinence et doivent continuer à pouvoir se saisir des problématiques conditions de travail en cas de restructuration.**

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ**

**HYGIÈNE & SÉCURITÉ**

**<http://www.financesfo.fr/>**

**SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ**